



&



Vous invitent  
à une réunion de concertation :

## La fonction RSE/DD dans les PME-PMI où en êtes-vous ?



18 octobre 2007  
de  
8h30 à 11h30  
au  
CRTA

**CRTA**

9 avenue de l'étang  
Z.I. Fontcouverte  
84140 AVIGNON



### CONTACT

tél : 04 90 13 46 00  
fax : 04 90 13 46 09  
courriel : m.henry@crt-avignon.com



Virginie **LARGAUD**  
Consultante Qualité-environnement  
au CRTA

&



Juliette **GUIGUE**  
Consultante RSE  
associée de l'Agence M&C

Animeront la matinée du  
**jeudi 18 octobre 2007**  
de  
**8h30 à 11h30**  
au  
**CRTA AVIGNON**



Suivre l'actualité du développement durable sur :  
<http://cdurable.info>

## LA FORMATION RSE/DD : QUELLES COMPÉTENCES ?

### Entrepreneurs, profitons du développement durable !

Par Pierre Simon, Bernard Ramanantsoa, Bénédicte Faivre-Tavignot, respectivement président de la CCI de Paris ; directeur général du Groupe HEC ; directeur pédagogique du mastère HEC développement durable.

#### Extrait :

« **N**ombreux sont les dirigeants d'entreprise, et notamment ceux des petites entreprises, pour qui le développement durable est avant tout synonyme de coûts et de contraintes supplémentaires, alors qu'il faut avant tout se battre pour rester compétitif et survivre. (...) : **au-delà de la nécessité, le développement durable représente aussi une série d'opportunités majeures.** (...) Le développement durable devient une nécessité quasi immédiate : **les clients** des PME sont souvent des grandes entreprises, qui, sous l'effet de multiples pressions, **tendent à l'imposer comme condition d'obtention des marchés.** Comme pour la qualité, l'engagement des entreprises dans le développement durable deviendra un critère **incontournable de sélection des fournisseurs** et des sous-traitants. Les consommateurs, sensibilisés par les médias sont également de plus en plus exigeants. (...). Soyons attentifs à ne pas nous laisser prendre de vitesse.<sup>1</sup> »



## Qu'est-ce que le développement durable ?

C'est «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»<sup>2</sup>.

Comme l'a rappelé Jacques Chirac, lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en septembre 2002, le développement durable appelle un **changement de comportement de chacun** (citoyen, entreprise, collectivité territoriale, gouvernement, institution internationale) face aux graves menaces qui pèsent sur l'humanité et la planète (inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...).



## Pourquoi le développement durable des PME - PMI ?

Pour l'entreprise, s'engager dans une démarche de développement durable signifie rechercher une **performance** non seulement **financière**, mais aussi **sociale** et **environnementale** : c'est ce qu'on appelle la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (**RSE**). Elle permet notamment de mieux :

■ **Gérer la pression exercée par la société civile et d'anticiper les risques**, qu'ils soient matériels (risques sanitaires, sociaux, environnementaux) ou immatériels (risques de réputation, d'image).

■ **Saisir les enjeux du DD et les opportunités de la RSE pour :**

- ➔ Re-Définir la stratégie de l'entreprise
- ➔ Innover dans la conception des produits et services
- ➔ Innover dans la gestion des ressources humaines
- ➔ Gagner la confiance et la fidélité des parties prenantes.

## Quelles exigences pour l'entreprise ?

Par quoi commencer ? Dans quels domaines agir ? Sur quels instruments se baser ? Comment mesurer ses progrès ? Et comment communiquer ?

Les PME évoquent une série de **freins** et de **contraintes** : « Je partage les valeurs du développement durable, mais je n'ai pas le temps ni les moyens d'en faire ».<sup>4</sup>

Mettre en place une stratégie de développement durable dans une entreprise implique de maîtriser des **concepts**, des **méthodes** et des **outils** spécifiques ainsi que de dédier des **ressources humaines** et **financières** à sa mise en œuvre.

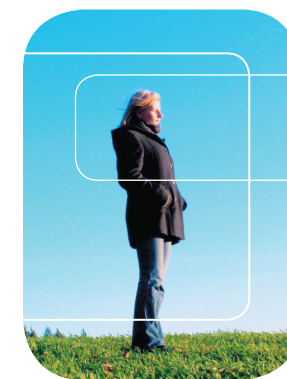
➔ **L'entreprise a donc besoin :**

- soit d'être accompagnée durablement par des **professionnels externes** qui allient la maîtrise du DD à la connaissance des enjeux et fonctionnement d'une PME ;
- soit de **professionnaliser en interne** la fonction RSE/DD du responsable développement durable.

## Quelles seraient les missions du responsable DD de votre entreprise ?



**C'est à cette question que nous vous invitons à répondre ensemble au CRTA !**



<sup>1</sup>- Article paru dans le Figaro (édition du 27 août)  
<sup>2</sup>- 1987 – Notre Avenir à Tous – Mme Gro Harlem  
<sup>3</sup>- « Notre Avenir à tous »  
<sup>4</sup>- Guide PMEDD de l'AFCI en partenariat avec l'AFNOR